

Published on *Eco89* (<http://eco.rue89.com>)

# Patrons, n'ayez plus peur d'être placés en garde à vue

By *Arthur Nazaret*  
Created 05/03/2010 - 12:13

**Parfois dispensées par d'anciens flics, les formations à la garde à vue suscitent l'engouement des chefs d'entreprise.**



Une simple audition. Voilà à quoi s'attendait l'été dernier le patron d'Angoulême Boissons. Une fois au commissariat, Jacques Lartigue, 70 ans, et son associé, se retrouvent en garde à vue <sup>[1]</sup> (GAV).

Son ami d'infortune se plaint des déjections qu'il trouve dans sa cellule. Celle de Lartigue, elle, est convenable. Un trou lui sert de pissotière. Il raconte :

« Je savais que j'allais en sortir. Mais c'est dur, je ne le souhaite à personne. »

Et encore, cela aurait pu se passer bien plus mal, explique Christophe Gesset, commandant de police et conseiller technique au syndicat Synergie Officiers :

« Avec un directeur financier, un comptable, le risque de tentative de suicide est plus grand que pour un voyou. C'est toujours plus traumatisant. »

## « Je ne suis pas là pour entraîner des voyous »

D'où l'idée de préparer des responsables d'entreprise à la garde à vue. Et ce type de prestation a le vent en poupe. A la tête de Parthenia [2] (une société de conseils aux entreprises), François Beauchêne, un ancien directeur juridique de grands groupes français, a lancé un séminaire intitulé : « Le dirigeant et la garde à vue ».

Créée il y a deux ans, cette formation marche de mieux en mieux. Pourtant, comme il le note :

« En France, c'est encore assez mal vu. C'est comme si on avait quelque chose à se reprocher. »

Pas de quoi plomber les petits-déjeuners consacrés à « la procédure pénale » du cabinet August & Debouzy. Les dix dernières minutes de cette matinée, gracieusement offerte, sont consacrées à la garde à vue. Et les invités -directeurs juridiques, financiers, DRH, etc.- repartent avec un petit mémo plastifié leur prodiguant quelques conseils pour réussir leur GAV. Un vrai succès, selon l'avocat Kami Haéri :

« C'est complet en quelques minutes. J'ai déjà été obligé d'en organiser cinq de plus. Ils ne viennent pas s'encanailler. Je ne suis pas là pour entraîner des voyous mais pour rééquilibrer le rapport de force.

Etre en garde à vue, c'est comme jouer aux échecs contre Garry Kasparov sans pouvoir voir ses pièces. »

## « On entre dans une spirale où l'on ne maîtrise plus ses mots »

Chez Parthenia, l'entraînement à la partie d'échecs a un coût : 819, 26 euros (TTC) la journée. François Beauchêne détaille le déroulement d'une GAV, chose qu'il connaît bien pour en avoir subi une vingtaine. Vient ensuite la partie simulation.

« En général, ça plaît beaucoup. La dernière fois, on l'a fait avec un banquier. On lui a mis une pression maximale. Il a avoué tout ce qu'on voulait. Même ce qu'il n'avait pas fait. »

Rien d'étonnant à en croire Pierre Attia, commissaire aux comptes (qui tient à préciser qu'il n'a rien à se reprocher), qui a suivi cette formation :

« Ils parlent de plus en plus vite et de plus en plus fort. On entre dans une spirale où l'on ne maîtrise plus ses mots ».

Après cette séquence, débriefing et après-midi consacré au coaching psychologique.

## « Pas question que j'aie donné des conseils à de futurs escrocs »

On y dispense aussi des conseils très pratiques :

- Si la convocation peut déboucher sur une GAV, mieux vaut qu'elle ait lieu le matin

- pour ne pas passer la nuit en cellule,
- si l'on s'énerve, demander à aller aux toilettes pour laisser retomber la pression,
- ne répondre qu'aux questions posées, faire des phrases courtes, et prendre le temps de réfléchir.

« Il ne faut pas non plus paniquer devant le bluff que pratiquent parfois les policiers », ajoute l'avocat Thibault de Montbrial, à la tête d'un cabinet pionnier dans ce genre de formation.

Avec Thibault de Montbrial, Christophe Gesset, commandant de police et conseiller technique du syndicat Synergie Officiers a déjà participé à ces journées, comme formateur. Quand on lui a proposé, il a d'abord tiqué :

« Pas question que j'aie donné des conseils à de futurs escrocs. »

Puis il a accepté lorsqu'il s'est rendu compte que le but n'était pas de fournir des clefs pour éviter la loi.

« Et puis les questions sur les techniques d'interrogatoires, je n'y réponds pas. Je les incite plutôt à coopérer. »

## « De la poudre aux yeux »

Dans la police depuis quarante ans, Jean-Pierre Fétis -qui assure des formations au déroulement assez similaire à celles de Parthenia ou de Montbrial- met l'accent sur la communication.

« Quand ça tourne au conflit, c'est souvent parce que le chef d'entreprise continue à jouer au chef, reste sur son piédestal et prend les policiers pour des cons. »

Un peu d'humilité et des propos polis éviteraient bien des problèmes selon lui. Cet ancien policier tente aussi de dédramatiser cette épreuve :

« Après tout, ce n'est que quelques heures dans la vie d'un homme. »

Jusqu'à 48 heures, tout de même... Ce genre d'exercice n'est pas du goût de tous. Sylvie Feucher du syndicat des commissaires de la Police Nationale trouve que « tout cela, c'est un peu de la poudre aux yeux ». « Dans les affaires financières, quand il y a une GAV, c'est que le dossier est déjà bouclé. »

L'enjeu pour le gardé à vue n'est donc pas très important. « Ça me fait sourire. Il y a certainement plus utile que de faire du commerce avec ça », ajoute Yannick Danio, délégué national du syndicat Unité SGP Police.

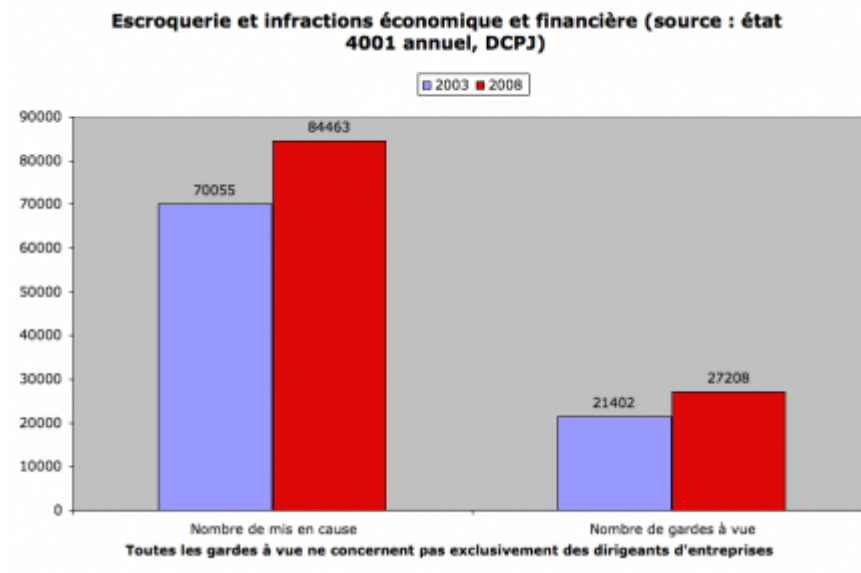
## En visite à HEC

Mais l'engouement est là. Pourquoi ? L'avocate Marie-Laure Ingouf, du cabinet Montbrial rappelle le contexte :

« Longtemps, les dirigeants se sont crus à l'abri. Puis avec des juges comme [Eric Halphen](#) [3], [Eva Joly](#) [4], [Renaud Van Ruymbeke](#) [5], beaucoup d'affaires ont éclaté dans les années 1990. Maintenant, il y a une vraie lutte

contre la délinquance financière. »

Ajoutez à cela, les gros titres des journaux sur l'explosion du nombre de gardes à vue, et le succès de ces journées s'explique. « On surfe un peu sur la vague », admet Beauchêne. *(Voir le graphique)*



Au début du mois d'avril dernier, la « vague » a même atteint HEC. L'avocat Laurent-Franck Lienard -qui donne aussi des cours aux futurs commissaires de police- a dispensé pendant trois heures ses conseils à des étudiants d'un master de cette prestigieuse école de commerce :

« Au début, ils étaient un peu étonnés. Ensuite, il y a eu une foule de questions. »

Peut-être trouvera-t-on parmi eux les futurs Christophe de Margerie [6] (Total), Claude Bébéar [7], Henri de Castries [8] (AXA), Jean-Christophe Breuil (Smoby), Antoine Di Zazzo [9] (Taser), et autres, connus pour leur réussite mais aussi pour leur passage en garde à vue.

*Photo : dans un commissariat de police du Xe arrondissement de Paris, le 6 février 2009 (Audrey Cerdan/Rue89).*